

## VILLE DE MONTRÉAL

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

---

**Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 23 mars 2004, a adopté le règlement suivant :**

**04-025 Règlement autorisant un emprunt de 1 150 250 \$ relatif au Quartier International de Montréal**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 8 mai 2006.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 15 mai 2006

La greffière de la Ville,  
M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc